



**Demande de participation pour la destruction
d'un nid de frelons ou guêpes**

Le Demandeur

Nom : Prénom :
Adresse :
Tél.: Email

**Monsieur le Maire de Sours
2 rue Louis Isambert
28630 SOURS**

Objet : Demande de participation aux frais de destruction d'un nid de frelons/guêpes

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e), Mme / M. vous informe de la présence d'un nid de frelons/guêpes* sur mon terrain situé sur la Commune de Sours (indiquer l'adresse précise)

.....
Conformément à la délibération n° 2020/056 du conseil municipal en date du 5 novembre 2020, je sollicite la participation prévue par la Commune de Sours pour la destruction du nid.

Pour cela, je joins à ce courrier l'ensemble des documents justificatifs suivants :

- La présente lettre de demande de participation complétée et signée,
- La facture de l'élimination d'un nid de frelons asiatiques datée, originale et acquittée faisant apparaître le nom et l'adresse de l'entreprise, le nom et l'adresse du demandeur, le détail de l'intervention (date, heure, méthode et moyens nacelle/perche),
- Un justificatif de domicile,
- Un relevé d'identité bancaire.

Je précise, en outre, que ledit nid a fait l'objet d'une constatation en date du par un élu municipal/service technique *. Merci d'indiquer le nom de l'élu ou de l'agent :

Dans l'attente de la confirmation du traitement de mon dossier, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sincères salutations.

A, le

Signature du demandeur

* rayer la mention inutile

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOURS
SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2020**

<p>Date de convocation : 29/10/2020 Date d'affichage : 05/11/2020</p> <p>Nombre de Conseillers En exercice : 19 Présents : 19 Votants : 19</p>	<p>Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, salle du Conseil, sous la présidence de M. Jean-Michel PLAULT, Maire.</p> <p>Présents : M. PLAULT JM, M. MERCIER Daniel, Mme ANDRIEU A, M. GALOPIN P, Mme DURAND, M. GALLOPIN JL, Mme ÉGASSE C, M. PERSON G, M. HÉRON P, Mme BACON F, Mme CONVENANT N, Mme DETAIS C, Mme BÉHUE V, Mme COLÉ C, Mme ÉTOURNEAU C, M. DURET L, M. DUMENIL S, M. RICOIS M, M. PREVOSTEAU E</p> <p>Formant la Totalité des membres en exercice. M. GALOPIN a été élu secrétaire de séance</p>
--	---

OBJET : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE DESTRUCTION DES NIDS DE GUEPES ET DE FRELONS

Il a été appelé concernant les destructions de nids (guêpes ou frelons) que le SDIS n'intervient qu'en cas d'urgence, y compris sur la voie publique, s'il apparaît un risque pour la sécurité immédiate des personnes.

En dehors de ces cas d'urgence, le coût des interventions est la charge du propriétaire (ou occupant) du terrain sur lequel le nid est implanté, à savoir la mairie pour les bâtiments communaux et les propriétaires privés du terrain ou bâtiment dans les autres cas.

La commune de Sours souhaite donc mettre en place un dispositif de destruction sur l'ensemble de son territoire pour que cette lutte ne se limite pas au domaine public, en prenant à sa charge une participation de 50% du montant de la prestation (plafond de 120€ par an et par particulier) de la destruction des nids de guêpes ou de frelons situés sur les terrains privés avec l'autorisation de leurs propriétaires. La destruction du nid sera effectuée après une constatation faite par les services techniques ou l' élu de permanence, qui autorisera le propriétaire à faire intervenir une entreprise habilitée à la destruction de ce type de nid

Monsieur le Maire propose d'attribuer une aide financière aux propriétaires ou aux occupants du lieu sur lequel le nid est présent.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- **DECIDE** de prendre en charge 50 % du montant de la prestation de destruction des nids de frelons (asiatiques ou européens) et de guêpes chez les particuliers sur le territoire communal avec un plafond de 120€, et cela une fois par an par particulier.
- **DIT** que cette prise en charge est conditionnée au fait que la commune ait identifié le nid de frelons ou de guêpes et que l'entreprise en charge de l'intervention ait été missionnée par le particulier après accord du service technique ou de l' élu de la commune.
- **PRECISE** que le particulier devra compléter et signer un imprimé de demande de participation financière (téléchargeable sur le site : sours.fr) et le remettre au secrétariat de la Mairie accompagné des pièces justificatives.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

Pour extrait certifié conforme aux registres des délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
028-212803803-20201105-DELIB-2020-056-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/11/2020

Le Maire
M. Jean-Michel PLAULT

